

P R E A V I S No 28-2007

Projet SIA (Système d'Information Administratif) Remplacement des applications informatiques

Renens, le 29 mai 2007/ofsm

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal la demande d'un crédit pour remplacer les anciennes applications qui tournent sur l'As400 par une application standard du marché.

Ce préavis répond au choix de la Municipalité d'une stratégie informatique qui consiste à remplacer tous les développements internes par l'acquisition de logiciels standards. Il fait également suite au préavis 58/2005 – Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale.

La Municipalité a choisi de présenter au Conseil communal une demande de crédit reposant sur une estimation des coûts et non sur la moyenne des soumissions rentrées.

En effet, le marché ne sera adjugé qu'à un seul fournisseur, s'agissant d'une application standard, les coûts de son acquisition sont connus. Quant aux coûts induits (reprise des données, support, formation, installation, interface), ils ont été estimés par le service informatique d'une part en fonction de sa connaissance de l'application actuelle et d'autre part en fonction de son expérience dans le domaine. De plus, l'état d'avancement du dossier a été suffisant pour évaluer objectivement les incidences financières.

Il est bien entendu que le marché en lui-même est soumis aux règles qui régissent les marchés publics et la procédure y relative sera mise en place à posteriori, conformément à la pratique largement répandue dans les autres communes du canton en la matière. Cette manière de faire garantit une maîtrise des coûts dans les limites de l'enveloppe budgétaire et en respect des dispositions légales.

Contenu du préavis

Le présent préavis s'organise de la manière suivante :

1. Introduction
2. Situation actuelle
3. Description générale de la solution
4. Appel d'offres
5. Calendrier indicatif
6. Eléments constitutifs de l'offre
7. Conséquences financières

1. Introduction

Contexte

La mise en place de l'informatique dans l'administration communale remonte à près de 30 ans. Dans un premier temps, une collaboration était réalisée avec le SIE qui disposait de l'infrastructure. En 2000, les communes de Crissier, Ecublens et Renens ont racheté le système As400 du SIE. Dès ce moment, les trois communes ont mis en place une collaboration sanctionnée par une convention.

Jusqu'en 2004, la situation a été stable. Le service informatique développait toute une panoplie d'applications et les différentes collaborations citées ci-dessus se sont déroulées normalement.

En 2004, suite au départ annoncé du chef informatique, une réflexion approfondie a eu lieu. Les propositions ont été, entre autres, d'abandonner tout développement, de renégocier la convention intercommunale et de mettre en place des logiciels standards dans un délai de trois ans.

Avec l'arrivée d'un nouveau chef informatique le 1^{er} janvier 2005, il a été procédé à une analyse de fonds de la situation. La priorité a été de mettre en place rapidement une solution pour le traitement des salaires, la gestion des créanciers et la comptabilité générale. Des comparaisons de produits auprès de différents fournisseurs ont été effectuées dans un contexte de rapport qualité-prix. Ces trois nouvelles applications, acquises auprès d'Info-Services SA, couvrent l'ensemble des besoins exprimés par les utilisateurs et sont en exploitation depuis le 1^{er} janvier 2006 à Ecublens et à Renens.

Une nouvelle convention a été signée entre Ecublens et Renens. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Pour rappel, la répartition des coûts intercommunaux est proportionnelle pour moitié au nombre d'habitants et au nombre de postes de travail pour l'autre moitié.

Manquant de visibilité sur les perspectives d'évolution des applicatifs de gestion, la commune de Crissier a souhaité se doter d'une infrastructure et d'applicatifs indépendants.

La mise en place de logiciels standards doit se poursuivre. Elle s'articule autour de deux axes. D'une part l'acquisition d'applications "périphériques" telles que la gestion de la clinique dentaire ou la location de salles, d'autre part, l'acquisition d'une application couvrant les exigences exprimées dans le présent document : le système d'information administratif avec notamment le contrôle des habitants, les débiteurs et les factures.

La solution à mettre en œuvre doit tenir compte des trois logiciels récemment acquis (Salaires, Créanciers et Comptabilité générale) et non seulement couvrir les exigences exprimées, mais aussi être suffisamment évolutive pour pouvoir répondre aux besoins futurs dictés, principalement, par la Confédération et le Canton.

But et portée du projet

Mettre en place un système d'information administratif moderne en remplacement d'un système développé en interne dans les années 80, dans une technologie aujourd'hui désuète qui ne permet plus de supporter de profondes adaptations.

Ce système doit répondre aux besoins des utilisateurs des communes d'Ecublens et de Renens, il doit être suffisamment flexible et adaptable pour répondre aux besoins futurs, et doit respecter la vision-2011 ainsi que la stratégie informatique acceptée en Municipalité le 17 mars 2006 : Une informatique moderne, performante, efficiente et ouverte.

Cette solution sera appelée ci-après "Projet SIA".

Le service informatique de Renens est responsable de l'informatique de la commune de Renens. Il a également le mandat de gérer l'informatique de la commune d'Ecublens. Dans ce sens, il faut tenir compte d'une gestion multi-communes bien qu'il n'y ait qu'un seul marché.

Objectifs du projet

La solution mise en œuvre dans le cadre de ce projet répond aux objectifs suivants :

- Satisfaire les besoins exprimés par les utilisateurs.
- Couvrir les besoins spécifiques en matière de reprise de données, d'interfaçage avec les applications Salaires, Créanciers et Comptabilité générale et de liaisons avec des outils de reporting.
- Satisfaire les exigences techniques telles que base de données, serveurs redondants.

2. Situation actuelle

Analyse de l'existant

La plupart des programmes utilisés à ce jour datent des années 80. Maintenus et adaptés jusqu'en 2004, ils répondent en général bien aux besoins des utilisateurs.

Ecrits dans un langage de programmation vieillot, les programmes sont hébergés sur un système IBM As400. Les données sont enregistrées dans la base de données liée à ce système (DB2-400). La solution actuelle présente les avantages de fiabilité, de stabilité et d'intégration des informations.

Toutefois, elle ne permet plus de faire face aux changements rapides, à l'évolution technologique, ni aux nouvelles exigences des instances officielles qui deviennent de plus en plus difficiles à affronter avec des développements réalisés en interne.

Nouveaux Modules

Parmi les modules impliqués dans un système d'information administratif, il y aura lieu de tenir compte que le traitement des salaires, la gestion des créanciers et la comptabilité générale ont été mis en exploitation au 1^{er} janvier 2006 et sont, par conséquent, en dehors du périmètre du projet SIA.

Modules à mettre en place

Vu le point précédent, le périmètre applicatif sera donc limité à la comptabilité des débiteurs, à la facturation, au rôle d'impôts, au contrôle des habitants, à la gestion des pièces d'identité, au registre civique (rôle des électeurs et contrôle des votants), au registre des entreprises, à l'approvisionnement économique (ticket de rationnement), à la gestion des chiens, au cadastre administratif, aux dossiers de la construction, au patrimoine immobilier (immeubles, loyers et fermage), à la gestion des déchets industriels, à la gestion du cimetière, à la gestion des arbres et à la gestion des taxes de séjour.

Applications spécifiques existantes

Des applications "non SIA" seront également revues ou remplacées. Bien que ne faisant pas partie du périmètre du projet, il est évident qu'elles devront être interfacées avec le SIA. La liste de ces applications est la suivante :

- Gestion de la clinique dentaire (dossier, traitement, facturation)
- Location de salles et refuge (réservation, ressources, facturation)
- L'accueil familial de jour (attribution des enfants aux mères d'accueil, facturation aux parents et gestion des indemnités pour le salaire des mères d'accueil)
- L'accueil collectif de jour (gestion des crèches et garderies)
- Gestion du réfectoire avec facturation des repas

Inventaire informatique

Postes de travail – Matériel et logiciels

Tous les utilisateurs du SIA ont à leur disposition un Pc qui leur est assigné personnellement. La totalité du parc des 170 machines tourne sous Windows.

Parmi les logiciels de base, on trouve notamment Microsoft Office et le client Oracle.

Serveurs – Base de données

Une batterie de serveurs redondants connectés à un réseau de disques partagés, tourne actuellement dans le centre de calcul à Renens.

Le système d'exploitation est en général Windows 2003. Quelques serveurs tournent encore sous Windows 2000.

La base de données sur les serveurs est Oracle montée sur 2 machines redondantes.

Volumes

		(Renens + Ecublens)
Nombre d'habitants	28'700	(18'400 + 10'300)
Moyenne annuelle des mutations "Habitant"	22'800	(16'600 + 6'200)
Nombre d'adresses	138'400	(86'600 + 51'800)
Nombre de débiteurs	23'800	(12'200 + 11'600)
Moyenne annuelle des écritures	46'000	(24'000+22'000)
Nombre de postes de travail	170	(120 + 50)
Nombre d'employés	600	(380 + 220)

3. Description générale de la solution

Mission et objectifs

Obtenir une seule application informatique, avec un coût de fonctionnement (maintenance et exploitation) optimum. Cette application doit couvrir les besoins fonctionnels présents et futurs, dans une perspective d'accès par le Web.

La nouvelle application doit permettre de :

- Standardiser les accès aux programmes et normaliser les traitements,
- Optimiser, rationaliser et uniformiser les modes opératoires,
- Simplifier et diminuer les charges de développement et de maintenance,
- Eviter les doubles saisies,
- Eliminer les interfaces entre les différents modules hétérogènes,
- Supprimer bon nombre de procédures manuelles,
- Centraliser les informations dans une base de données unique

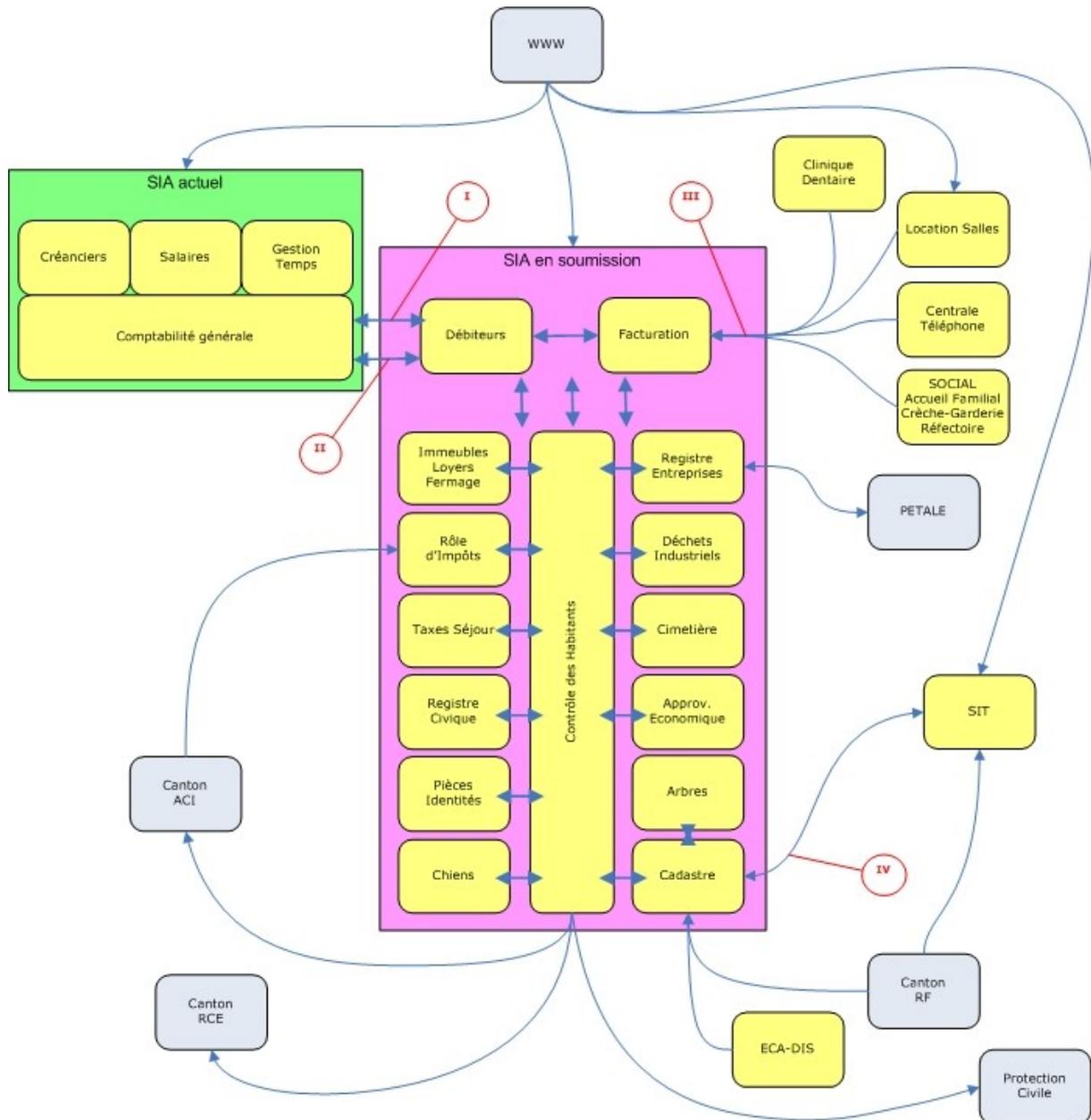
De plus, elle doit s'intégrer, par des solutions techniques modernes, avec les autres applications du système d'information administratif (Salaires, Comptabilité générale et Créanciers) ainsi qu'à l'infrastructure mise en place (Oracle, Crystal-Report, Dictionnaire des données, Serveurs redondants).

Elle doit également permettre l'intégration au futur guichet électronique pour offrir aux collectivités et aux citoyens des fonctionnalités de cyberadministration.

Architecture

La figure ci-dessous illustre l'architecture du projet SIA.

Les modules Salaires, Créancier et Comptabilité générale sont également mentionnés dans cette figure puisqu'ils sont une partie non négligeable du projet. La solution technique à mettre en place doit donc intégrer ces modules.



4. Appel d'offres

Cahier des charges

Ce document fait partie intégrante du dossier soumis à la procédure sur les marchés publics. Il reprend les éléments cités ci-dessus et établit la liste des exigences fonctionnelles établies par les utilisateurs-clés des 2 communes.

La liste des contraintes techniques est établie directement par le service informatique en mentionnant notamment l'utilisation d'une plateforme ouverte, l'ergonomie conviviale,

les temps de réponse acceptables, les accès par internet, l'interfaçage au système d'information du territoire et à une gestion électronique des documents, la possibilité d'utiliser un générateur de rapports ainsi que tous les aspects liés à la sécurité.

Il est également demandé aux soumissionnaires de répondre aux questions sur les ressources déployées, sur les références, sur l'organisation du projet, sur les certificats ISO 9000 (Qualité), 14000 (Environnement), 20000 (Management informatique) ou équivalents et sur une analyse des risques et succès du projet.

Conditions d'appel d'offres

Ce document édicte les règles à respecter pour l'adjudication de ce marché (procédure ouverte).

Les soumissionnaires devront être des sociétés informatiques installées et reconnues en Suisse romande, disposant d'une expérience significative de la fourniture et l'intégration d'applications de gestion communale.

Les exigences fonctionnelles seront établies et contrôlées par un groupe de travail. Celui-ci sera composé d'utilisateurs-clés des 2 communes, responsables dans leur domaine de compétence.

Les membres du Comité de suivi pour le développement informatique intercommunal assumeront l'examen des offres et feront une proposition d'adjudication à la Municipalité de Renens.

L'adjudicateur sera l'exécutif de la Commune de Renens quand bien même les besoins de la Commune d'Ecublens sont également exprimés.

Le soumissionnaire retenu à l'issue de la procédure d'appel d'offres assurera le rôle de maître d'œuvre du projet.

Les échéances, les conditions éliminatoires, les critères d'adjudication, l'évaluation des critères et la liste des documents à remettre feront également partie des conditions d'appel d'offres.

5. Calendrier indicatif

Le calendrier indicatif est le suivant :

- | | |
|---|------------|
| ➤ Valider les besoins par domaine dans les 2 communes | 05.2007 |
| ➤ Valider les conditions de l'appel d'offres | 05.2007 |
| ➤ Valider le cahier des charges | 06.2007 |
| ➤ Autorisation du Conseil communal | 28.06.2007 |
| ➤ Publication du projet dans la FAO | 20.07.2007 |
| ➤ Dépôt des offres | 09.2007 |
| ➤ Dépouillement – Présentation – Visites | 10.2007 |
| ➤ Adjudication – Démarrage | 11.2007 |

6. Eléments constitutifs de l'offre

De l'ensemble des informations reçues de plusieurs fournisseurs, il en ressort d'une part que les exigences exprimées peuvent être couvertes en respectant une saine concurrence, et que d'autre part, une évaluation des coûts a pu être établie en tenant compte du projet pris dans sa globalité.

Il s'agit notamment de l'acquisition de l'application composée des différents modules mentionnés au point 2 - *Modules à mettre en place*, des licences d'accès à la base de données Oracle, des licences d'utilisation des outils, de la reprise des données depuis l'As400, de l'installation, du paramétrage, du suivi du projet, de la formation et des interfaces.

Une augmentation de la mémoire des serveurs et des disques, ainsi qu'une solution de sauvegarde sont également prévues.

En complément, on peut ajouter que le critère du prix n'intervient qu'à hauteur de 30% dans l'évaluation des offres. 50% sont alloués à la qualité de l'offre, notamment à la couverture des besoins fonctionnels. Le solde est réservé à l'organisation du projet (10%), à l'organisation du soumissionnaire (5%) et aux références (5%).

7. Conséquences financières

Dépenses d'investissement :

Licences des applications et d'exploitation	Fr. 240'000. --
Reprise des données	Fr. 80'000. --
Support – Formation – Installation	Fr. 60'000. --
Matériel supplémentaire (disques, backup)	Fr. 30'000. --
Divers et imprévus (10%)	Fr. 40'000. --

Enveloppe budgétaire : Total maximum **Fr. 450'000. -- TTC**

Ce montant figure au plan des investissements sous la rubrique 2900.5060.302.

Charges de fonctionnement :

Amortissement sur cinq ans	Fr. 90'000. --
Intérêts ((450'000 : 2) x 4%)	Fr. 9'000. --
Sous-total coût du capital	Fr. 99'000. --
Charges d'entretien courantes (maintenance)	Fr. 41'000. --

Total : **Fr. 140'000. -- TTC**

Ces charges de fonctionnement, qui font partie du budget de fonctionnement 2008, seront en partie financées par la commune d'Ecublens dans le respect des règles de répartition prévues dans la Convention du 1^{er} janvier 2006 (~ 1/3 Ecublens, ~ 2/3 Renens).

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 28-2007 de la Municipalité, du 29 mai 2007,

Oùï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité, par son Service informatique, à procéder, conformément à la loi sur les marchés publics, à la mise en place d'un système d'information administratif (Projet SIA).
2. ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 450'000. -- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 2900 – Informatique. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 – Mobilier, machines, véhicules et matériel informatique – plus précisément dans le compte No 2900.5060.302 – SIA – Système d'Information Administratif.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 5 ans.

Les charges de fonctionnement seront portées aux budgets 2008 et suivants.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2007.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz

Membre de la Municipalité concerné : M. Jean-François Clément